

La parité femmes-hommes s'arrête encore aux portes du pouvoir

À l'occasion des 10 ans de la loi Copé-Zimmermann, qui impose un quota de 40% de femmes dans les conseils d'administrations des grandes entreprises, le Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes (HCE) fait le bilan. La parité progresse, mais le plafond de verre demeure.

Temps de lecture : minute

27 janvier 2021

"Nous fêtons les 10 ans de la loi Copé-Zimmermann. Si elle a eu un effet positif sur la parité au sein des conseils d'administration, les femmes continuent néanmoins d'être confrontées à un plafond de verre qui les exclut trop souvent des autres instances de direction ; ces lieux où sont réellement prises les décisions de l'entreprise" , martelait Elisabeth Moreno, ministre chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes, ce mardi 26 janvier. "Au moment où je vous parle, permettez-moi de déplorer que le CAC 40 reste un "club de mecs". Douze entreprises ne comptent aucune femme au sein de leur plus haute instance de direction et il n'y a qu'une seule femme à la tête de l'une des 40 plus grandes entreprises françaises (Catherine McGregor chez Engie, ndlr)" .

En effet, la loi Copé-Zimmermann a rempli et même surpassé ses objectifs : les conseils d'administration des entreprises du CAC 40 et du SBF 120 -les 120 plus grandes entreprises cotées sur la place de Paris- comptent 45% de femmes (contre 15% en 2001), plaçant la France sur le podium européen. Mais des efforts restent à faire. C'est le bilan que tire le Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes (HCE), rappelant

que, dans le CAC 40, elles ne sont que 18% en moyenne à siéger dans les comités exécutifs et de direction.

Extension des quotas

"L'accès des femmes aux postes de responsabilité fait partie intégrante des leviers à actionner pour parvenir à l'égalité réelle entre les femmes et les hommes", insiste Brigitte GRESY, présidente du HCE. Cette dernière a remis un livret à Bruno Le Maire, Elisabeth Borne et Elisabeth Moreno, pour poursuivre les efforts et étendre le dispositif afin d'atteindre l'égalité professionnelle.

Pour ce faire, le HCE a formulé plusieurs recommandations. Parmi elles, l'extension des quotas au sein des comités exécutifs et de direction pour y imposer la présence de 20% de femmes dans trois ans, et de 40% dans six ans. L'Allemagne a déjà passé le cap, Bruno Le Maire et Elisabeth Moreno se sont prononcés pour cette mesure alors que le Medef est plus frileux quant à une obligation légale qui imposerait de nouveaux quotas dits "durs". Autre idée : ajouter un indicateur sur la parité au sein de l'Index "égalité femmes-hommes" qui calculerait le pourcentage de femmes parmi les cadres dirigeants des entreprises, en plus de celui déjà existant sur l'égalité salariale. C'est plutôt sur cette mesure que planche la ministre du Travail, Elisabeth Borne.

Suite aux résultats décevants des entreprises visées par des quotas mais non suivis dans leurs démarches - qui ne comptabilisent que 24% de femmes dans leurs conseils d'administration en moyenne - le HCE prône un contrôle plus général des greffes des tribunaux de commerce. Pour inciter les sociétés à devenir de bonnes élèves, le HCE recommande enfin de corréliser l'attribution de financements publics au respect des obligations en matière de parité.

Plusieurs propositions sont désormais sur la table du gouvernement, qui

montre depuis quelques semaines son envie de faire avancer les choses, mais n'oublions pas que la parité et l'égalité ne se limitent pas à des chiffres mais nécessitent aussi un vrai changement de mentalité.

Article écrit par Heloïse Pons